

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX utilisés à des
FINS SCIENTIFIQUES**

Séance plénière du 14 juin 2021

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Laurent PINON (DGRI), Léa TERRAUBE (MET/DGALN), Daphné LE LAY, Ivan BALANSARD, Brigitte RAULT, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Isabelle PEYCLIT, Jean-Pierre CLOT, Christophe JOUBERT, Frédéric MOYSAN, Jean-Michel POSTAL, Carine DIVER, Christophe MARIE, Michel BAUSSIÉ et Catherine VOGT.

Invités : et Samuel VIDAL (suppléant de Christophe JOUBERT), Valérie GOMEZ

Membres excusés : Philippe LALLE (DGESIP), Geneviève FLORENCE (DSSA), Cédric SUEUR, Françoise MEDALE, Benoît HAELEWYN, Thierry BEDOSSA, Valérie NIVET-ANTOINE, Patrice VENAULT et Sandryne BRUYAS

Ordre du jour

1. Approbation des relevés de décisions des précédentes réunions de la CNEA
2. Point étape sur le décret de transposition de la directive européenne
3. Analyse des 9 dossiers de formation
4. Point étape du sous-groupe de travail "objectifs pédagogiques" des formations de chirurgie
5. Point étape du sous-groupe de travail "glossaire"
6. Informations CADA
7. Questions diverses
 - établissement du calendrier des prochaines réunions
 - 4 questions prévues à ce jour

Le président ouvre la séance à 14h06, en mode visioconférence.

1 – Approbation des relevés de décisions des précédentes réunions de la CNEA

Le projet de procès-verbal de la **séance plénière du 12 avril 2021**, présenté sous la forme de relevé de décisions (qui sera publié sur le site internet du MESRI) **est approuvé** à l'unanimité.

Les projets de procès-verbaux des **séances plénières du 2 juin 2020 et du 14 octobre 2020, sont également approuvés**. Aucune remarque n'est à signaler mais deux membres n'appartenant pas à la commission aux dates de ces réunions se sont abstenus.

2 – Point d'étape sur le décret de transposition de la directive européenne

Un rappel est donné par la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et la Direction générale de la recherche et de l'innovation (DGRI) sur cette modification, en cours de publication, faite à la demande de la Commission européenne.

A ce jour, le décret de transposition n'est pas encore parvenu au Conseil d'Etat. On peut espérer une parution en septembre 2021.

3 – Avis sur les dossiers de formations réglementaires

A- Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Dossier n°1

Intitulé : Formation en expérimentation animale applicateur (modèle rongeurs)

Référence : **I-67-UNISTRA-F2-21-rongeurs**

Selon les rapporteurs, le programme de formation remplit toutes les exigences au niveau pédagogique mais ils font état de 2 remarques :

- un décalage est observé au niveau des horaires des cours d'analgésie et d'anesthésie entre le Cerfa et le document de synthèse.

- dans le Cerfa est mentionnée la nécessité que la formation soit réalisée dans un cadre/but professionnel.

La porteuse du projet s'est engagée à corriger ces éléments. L'avis de la commission sur cette formation est **favorable sans recommandation et sans réserve**.

B- Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Dossier n°2

Intitulé : AUEC Formation spécifique destinée aux personnes concevant et réalisant les procédures expérimentales sur Petits Mammifères

Référence : **R-59-MEDLille-F1-15-rongeurs et lagomorphes**

Renouvellement

Les rapporteurs soulignent que le porteur du projet, malgré un avis défavorable argumenté lors de la précédente séance, n'a pas pris en compte l'intégralité des remarques formulées.

Après débat, la commission décide d'émettre un **avis défavorable** à cette formation.

Dossier n°3

Intitulé : AUEC Formation spécifique destinée aux personnes concevant et réalisant les procédures expérimentales sur Grands Mammifères
Référence : **R-59-MEDLille-F1-15-porc et mouton**
Renouvellement

Malgré des corrections suite à l'avis défavorable argumenté émis précédemment par la commission, il reste des points à corriger.

La commission émet un **avis défavorable** à cette formation.

C- Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Dossier n°4

Intitulé : AUEC formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales sur Petits Mammifères
Référence : **R-59-MEDLille-F2-15-rongeurs et lagomorphes**
Renouvellement

De nouveau, les rapporteurs soulignent que le porteur du projet, malgré un avis défavorable argumenté lors de la précédente séance, n'a pas pris en compte l'intégralité des remarques formulées.

La commission émet un **avis défavorable** à cette formation.

Dossier n°5

Intitulé : AUEC formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales sur Grands Mammifères
Référence : **R-59-MEDLille-F2-15-porc et mouton**
Renouvellement

Les rapporteurs ont fait part de leur réserve concernant l'approbation de cette formation pour des motifs similaires à la première instruction.

Comme pour les dossiers précédents, la commission émet un **avis défavorable** à cette formation.

Dossier n°6

Intitulé : Réalisation de procédures : rongeurs et lagomorphes
Référence : **R-94ENVA-F2-16-rongeurs-lagomorphes**

Le président de la commission, impliqué dans cette formation et rattaché à l'établissement organisateur, ne prend pas part aux discussions.

Selon les rapporteurs, le dossier est correct. La commission donne un **avis favorable avec deux réserves** : précision sur les conditions de succès/échec lors du contrôle de connaissance, et préciser à quelle session s'effectue le contrôle des connaissances et **deux recommandations** à cette formation :

- confirmer l'utilisation du Pentobarbital pour les euthanasies sous la forme d'une spécialité pharmaceutique vétérinaire
- corriger le nombre d'encadrants par étudiant, lors des travaux pratiques sur le Cerfa

D- Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou appliquant des procédures expérimentales chirurgicales

Dossier n°7

Intitulé : Formation complémentaire de spécialisation chirurgie sur animaux utilisés à des fins scientifiques

Référence : **R-13-CNRS-CHIR-10**

Renouvellement

Le membre de la commission également responsable du projet quitte la réunion pendant la discussion.

Selon les rapporteurs, le dossier est correct. La commission émet un **avis favorable avec une réserve** (correction du Cerfa pour être cohérent entre l'intitulé de formation et l'attestation délivrée) et **trois recommandations** :

- rééquilibrer le nombre d'heures par journée de formation
- viser un encadrant pour 4 élèves
- réduire le nombre d'animaux utilisés

E- Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Dossier n°8

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes réalisant les procédures expérimentales sur modèles primates non humains.

Référence : **R-13-CNRS-F1-15-Primates**

Renouvellement

Le membre de la commission également responsable du projet est toujours hors réunion.

Selon les rapporteurs, cette formation est très complète avec un programme détaillé et de très bonne qualité avec des intervenants compétents dans le domaine de la primatologie. La commission donne à cette formation un **avis favorable** avec:

deux réserves :

- corriger et compléter le Cerfa
- préciser le nombre d'heures consacré aux items réglementaires

et trois recommandations :

- préciser les documents qui seront remis aux stagiaires
- prévoir une intervention au sujet des installations d'hébergement des primates non humains
- prévoir d'aborder plusieurs méthodes alternatives

F - Formation spécifique destinée aux personnes assurant les soins des animaux utilisés à des fins spécifiques

Dossier n°9

Intitulé : Le soin des rongeurs et lagomorphes en expérimentation animale

Référence : **R-01-LPPR-F3-16-rongeurs et lagomorphes**

Renouvellement

Le membre de la commission invité à se déconnecter précédemment revient à la réunion.

Les rapporteurs ont vérifié la bonne prise en compte des critiques formulées sur le dossier initial qui avait reçu un avis défavorable en séance du 12 avril 2021.

Le nouveau dossier est bien présenté, et les critiques ont bien été prises en compte. La commission émet un **avis favorable sans réserve et sans recommandation** à cette formation.

4 – Point étape du sous-groupe de travail « Objectifs pédagogiques » des formations de chirurgie par la responsable du sous-groupe

L'accès à la plateforme interministérielle RESANA organisé par la responsable de ce groupe de travail donne satisfaction et semble plus « convivial » que Pléiade. Le président invite les membres à s'y montrer plus actifs. Le groupe de travail a pour objectifs de revoir les items de formation adaptés aux formations dédiées à la chirurgie et de les décliner sous forme de d'objectifs pédagogiques intelligibles.

5 – Point étape du sous-groupe de travail « glossaire » par le responsable du sous-groupe

Ce groupe de travail a pour mission d'établir des définitions formant le glossaire à utiliser dans le cadre de l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques. Le président demande une participation active de l'ensemble des membres de la commission à la réflexion sur ces définitions. Le responsable de ce sous-groupe propose de faire une à deux visio-conférences étapes avant mi-juillet. Proposition acceptée. La validation finale des définitions considérées prioritaires sera mise à l'ordre du jour de la réunion de rentrée.

6– Information CADA

L'ensemble des compte-rendus des séances de 2017 à 2019 a été communiqué comme demandé par la commission.

Ces documents ont été « anonymisés ». Le ministère n'a pas reçu de commentaires en retour.

Actuellement, de nombreuses demandes affluent concernant l'utilisation d'animaux à des fins scientifiques : les tableaux des statistiques mais aussi les appréciations rétrospectives... Toutes ces demandes génèrent un surplus de travail difficilement réalisable. Les comités d'éthique risquent d'être sollicités.

Le président prépare un courrier aux ministères concernés pour alerter sur la quantité de travail induite par ces demandes auprès des services. Il souhaiterait qu'une décision politique soit prise sur la manière de répondre de façon coordonnée à ces demandes arrivant dans l'ensemble des services concernés par la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques au détriment des missions et objectifs de ces services.

7 – Questions diverses

Prochaines séances de la commission

Les prochaines séances de la commission auront lieu en octobre, décembre, février, avril et juin. La prochaine séance sera probablement en présentielle. Un Doodle sera envoyé prochainement.

Le groupe de travail « médicament »

Le président demande des volontaires pour un groupe de travail sur le médicament vétérinaire en octobre. Le président rappelle l'importance de ce sujet, sur lequel un député vient d'interroger le gouvernement. L'enjeu, qui fait consensus, est de réduire l'écart entre la réglementation applicable et les pratiques que l'on peut rencontrer dans le contexte de certaines recherches. Les personnes intéressées pour animer ce groupe peuvent se manifester auprès du secrétariat. Il faudra clarifier certains éléments, faire des rappels réglementaires, des préconisations sur l'usage du médicament (exemple : le tamoxifène).

Besoin d'une clarification sur les groupes d'espèces (lapin, poisson...) et les formations dédiées

Aménagement des formations pendant la crise sanitaire

Un membre souligne le fait que certaines formations ont dû s'adapter à la crise sanitaire, en développant le mode distanciel et, pour une en particulier en supprimant les travaux pratiques alors que d'autres ont simplement reporté ces TP. Une position claire de la CNEA sur la place du distanciel dans les formations et la tolérance aux aménagements exceptionnels devrait être réfléchi pour assurer une qualité homogène des formations.

Perfusion intracardiaque

Une interrogation est soulevée sur la perfusion cardiaque : y a-t-il besoin d'une recommandation sur le mode opératoire à respecter ? Faut-il une formation en chirurgie ? Quel protocole anesthésique serait pertinent ? La proposition d'en faire une réflexion commune avec le CNREEA est retenue. Le président contactera le président du CNREEA pour le lui proposer.

Euthanasie des rongeurs nouveaux nés

Une recommandation a été faite, lors de la précédente mandature. Il est convenu de la repartager entre les membres en vue d'organiser une diffusion adaptée et au besoin réactualisée.

Recommandation phalangectomie

La diffusion des recommandations du CNREEA sur la phalangectomie génèrent quelques interrogations sur ses modalités d'application. La DGAL et la DGRI doivent statuer sur ce point rapidement et en concertation.

Communication

La DGRI rappelle la proposition d'ouvrir une page dédiée à la CNEA sur son site internet et propose que quelques membres travaillent sur une présentation générale de la Commission à cette fin.

Fonctionnement

Enfin, il est demandé aux rapporteurs de respecter les délais de rendu de leur analyse préalable des dossiers de formation.

Au cours de la séance, les nouveaux éléments communiqués par les rapporteurs ont permis la levée des réserves du renouvellement d'une formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales.

Intitulé : Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales (Niveau II/ Fonction A)

Référence : R-69-CRIVER-F2-11-rongeurs et lagomorphes

Renouvellement

Le président remercie les membres pour la qualité du travail d'évaluation des dossiers de formation et pour l'ensemble du travail fourni.

oooooooo

La séance est levée à 18h17

oooooooo